



République Française
Département Haute - Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-GERMIER**

SEANCE du JEUDI 22 FEVRIER 2024

Convocation du 13 Février 2024

Affichage du 13 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à 19 heures, le conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONS Esther, Maire.

Présents : AMILHAT GROLLIER Isabelle - BARBE Cécile - CREMEY Sylvie - ESCRICH-FONS Esther - FONS Alizée - GAYON Céline - HEDIN Philippe - ROUQUET Gérard —

Absent excusé : DAVANT Dominique

Secrétaire de séance : FONS Alizée

OBJET : Délibération 2024-05

Vote des taux d'imposition de la taxe foncière bâtie et non bâtie, taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2024

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières bâties, non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Madame le Maire rappelle les taux en vigueur les années précédentes :

	2020	2021	2022	2023
TFB	32.34 %	35.34 %	35.84 %	35.84 %
TFNB	54.98 %	57.98 %	58.48 %	58.48 %
TH	8.69	8.69	8.69	8.69%

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière bâti, non bâti et le taux de la taxe habitation des résidences secondaires pour l'année 2024 ainsi les taux seront les suivants :

Taxe foncière bâti 2024 : 35.84 %
Taxe foncière non bâti 2024 : 58.48 %
Taxe d'habitation 8.69 %
(résidences secondaires et les locaux meublés non affectés l'habitation principales)

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Haute Garonne

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant deux mois au siège de la commune.

Fait et délibéré à Saint Germier, le 22 février 2024

Madame ESCRICH FONS Esther
Maire

Madame FONS Alizée
Secrétaire de séance




Mme ESCRICH FONS Esther
Maire de SAINT GERMIER



Délibération N° 2024-05
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 09
Présents : 08
Absent excusé : 01
Votants : 08
Procuration : 00
Formalités effectuées le 23 février 2024